

CHARTRE DU PARENT

Le parent est responsable de son enfant. Il est le garant auprès de lui de l'application du règlement intérieur et de la charte.

SES DROITS

Bénéficier de bonnes conditions pour la pratique du rugby : accueil, valeurs morales et éducatives, matériel adapté.

Exiger la qualité et le suivi de la formation des enfants dans la sécurité et un encadrement compétent et qualifié.

Etre respecté.

SES DEVOIRS

Avoir pris connaissance et appliquer le règlement.

Payer la licence à la signature de la charte et de la demande de licence.

Adhérer au projet sportif du club et s'informer sur les règles fédérales (FFR).

Accompagner le plus souvent possible son enfant.

Prévenir obligatoirement, en cas d'absence, le responsable d'équipe.

Prendre contact immédiatement avec les éducateurs ou les dirigeants en cas de problème.

Appuyer les éducateurs dans leur tâche : tenue, attitude, propos...

Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe.

Considérer l'école de Rugby et ses règles comme un lieu de formation et d'éducation.

Etre garant de la ponctualité pour les entraînements et les rencontres et s'assurer que le joueur est en tenue et sur le terrain à l'heure spécifiée.

Accompagner obligatoirement leurs enfants à l'intérieur du stade pour les parents des licenciés des catégories de - de 8 ans à - de 12 ans, les laisser sous la responsabilité des éducateurs et venir les récupérer au stade. En aucun cas, vos enfants ne doivent vous attendre hors du stade.

Etre des supporters exemplaires en soutenant l'enfant et ses partenaires.

Respecter l'arbitre, les adversaires, leurs parents et les éducateurs.

S'interdire de formuler des insultes à l'égard de quiconque, particulièrement devant les enfants.

ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE Nom et prénom du membre :

En prenant une licence, je m'engage à respecter le règlement intérieur et la charte.

Faire précéder la signature par « Lu et approuvé »

Fait à Joyeuse le : _____